



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Drummondville, tenue le 18 avril 2016, à compter de 19 h 00, à l'hôtel de ville de Drummondville, **sous la présidence de monsieur le maire Alexandre Cusson**; cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no 3500 et ses amendements.

Sont présents :

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Cathy Bernier
Stéphanie Lacoste
Daniel Pelletier
Pierre Levasseur
Roberto Léveillé
Catherine Lassonde
Isabelle Marquis
John Husk
William Morales
Alain Martel
Yves Grondin
Annick Bellavance

Sont également présents :

M. Francis Adam, directeur général
M. Sébastien Lépine, directeur de cabinet
M. Maxime Hébert Tardif, directeur des communications
M. Denis Jauron, directeur du Service d'urbanisme
Me Marie-Eve Le Gendre, assistante-greffière
Me Mélanie Ouellet, greffière.

RÉFLEXION

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et fait lecture d'une réflexion.

0422/4/16 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,
appuyée par le conseiller Daniel Pelletier,
et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0423/4/16 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil tenue le 4 avril 2016

Attendu que tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 avril 2016 et que tout semble conforme,

il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par le conseiller Pierre Levasseur,

et résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Correspondance

La greffière fait part aux membres du conseil de la réception de la lettre suivante :

Ministère des Transports

Réf: Renouvellement du Programme d'aide au développement du transport collectif pour l'année 2016 - Versement semestriel provisoire de 102 168 \$.

0424/4/16 Dépôt du procès-verbal du comité exécutif du 12 avril 2016

Le procès-verbal de la réunion du comité exécutif tenue le 12 avril 2016 est déposé aux archives de la Ville par le conseiller Pierre Levasseur.

0425/4/16 Résolution autorisant la signature de l'avenant no 1 à l'entente intervenue avec Gaz Metro relativement à la date du branchement du campus de l'UQTR

Il est proposé par le conseiller Pierre Levasseur,

appuyé par le conseiller Alain Martel,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville l'avenant no 1 au contrat de service et à l'octroi de contribution financière de Gaz Métro pour le campus universitaire dans le but de reporter la date de début d'engagement au 1er janvier 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0426/4/16 Résolution autorisant la signature d'un acte d'acquisition du lot 3 427 266 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Drummond à intervenir avec Développements CP FPI PPL Québec ltée (terrain attenant à la nouvelle bibliothèque)

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par la conseillère Cathy Bernier,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte d'acquisition du lot 3 427 266 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Drummond à intervenir avec la compagnie Développements CP FPI PPL Québec Itée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0427/4/16 Travaux de réfection de petites sections de trottoirs et de bordures de béton de ciment (Soumission no DR16-PUB-014)

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la soumission de la compagnie Pavages Maska inc. au montant de 182 350,24 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0428/4/16 Réfection du bâtiment de services de la piscine Sainte-Thérèse (Soumission no DR16-PUB-026)

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la soumission de la compagnie Construction Bertrand Dionne inc., au montant de 196 919,35 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0429/4/16 Fourniture et livraison de divers équipements informatiques (Soumission no DR16-PUB-027)

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que les soumissions retenues comme étant les plus basses soumissions reçues conformes sont les suivantes :

Pour le Lot A - Micro-ordinateurs de table et portables : Drummond informatique Itée, au montant de 75 590,60 \$ (taxes incluses);

Pour le Lot B – Interrupteurs : Société TELUS Communications, au montant de 43 417,19 \$ (taxes incluses);

Pour le Lot C – Serveurs : Cyber 3D, au montant de 32 274,63 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0430/4/16 Construction d'une bibliothèque municipale - Lot 025 - Électromécanique (Soumission no DR16-PUB-030)

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Annick Bellavance,

et résolu que la soumission de la compagnie Construction Bertrand Dionne inc. au montant de 5 858 987,90 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0431/4/16 Fourniture de mélange bitumineux (Soumission no DR16-PUB-034)

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que les soumissions retenues, étant les plus basses soumissions reçues conformes, pour chacun des secteurs suivants, sont:

- secteur no 1 : Sintra inc. au montant de 113 825,25 \$ (taxes incluses);
- secteur no 2 : Sintra inc. au montant de 129 461,85 \$ (taxes incluses);
- secteur no 3 : Sintra inc. au montant de 344 925,00 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0432/4/16 Fourniture et livraison de quatre (4) automobiles de type compactes hybrides (Soumission no DR16-PUB-035)

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que les soumissions retenues, étant les plus basses soumissions reçues conformes, pour les lots suivants, sont :

- Lot A : Toyota Drummondville, au montant de 61 201,48 \$ (taxes et rabais gouvernementaux inclus);
- Lot B : Drummondville Ford, au montant de 68 899,88 \$ (taxes et rabais gouvernementaux inclus).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0433/4/16 Services professionnels d'ingénierie - Divers travaux de génie civil
(Soumission no DR16-INV-023)**

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la soumission de la firme Les Services EXP inc. au montant de 64 598,70 \$ (taxes incluses) ayant obtenu le meilleur pointage final, après évaluation, soit retenue.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties, le tout conditionnellement à l'adoption du règlement d'emprunt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0434/4/16 Service de maintenance et de vérification des différents systèmes des camions
du Service de sécurité incendie (Soumission no DR16-INV-040)**

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la soumission de la compagnie Thibault et associés (L'Arsenal), au montant de 52 992,99 \$ (taxes incluses), soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme pour les cinq (5) années du contrat, incluant les deux (2) années d'option.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0435/4/16 Résolution autorisant l'adhésion de la Ville de Drummondville à la
Déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat du 4 décembre 2015**

Attendu que lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) tenue à Paris en décembre 2015, les municipalités ont été appelées à la mobilisation comme acteurs clés dans la lutte contre les changements climatiques;

Attendu que dans le cadre du Sommet des élus locaux pour le Climat tenu le 4 décembre 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, les élus locaux et régionaux des cinq continents présents se sont engagés collectivement à :

- Promouvoir et dépasser, dans toute la mesure de leur autorité, les objectifs de l'Accord de Paris 2015 négociés lors de la COP21;
- Produire et mettre en oeuvre des stratégies participatives de résilience et des plans d'action afin de s'adapter au nombre croissant de catastrophes liées aux changements climatiques d'ici 2020;
- Réduire de 3,7 gigatonnes les émissions annuelles de gaz à effet de serre dans les zones urbaines d'ici 2030;
- Soutenir les objectifs ambitieux en faveur du climat, tels que la transition vers une énergie 100 % renouvelable sur nos territoires ou une réduction de 80 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050;

-
- S'engager dans des partenariats mutuels et avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour développer la coopération, mettre en oeuvre des programmes de renforcement des capacités, multiplier les solutions en faveur du climat, élaborer des outils de mesure et promouvoir des mécanismes financiers innovants et les investissements verts;

Attendu que pour atteindre ces objectifs ambitieux, ces élus locaux et régionaux se sont engagés à soutenir l' « Engagement de Paris » présenté par la présidence de la COP21, à renforcer les initiatives des réseaux de villes et de régions, à soutenir la plateforme NAZCA des Nations Unies ainsi que la Feuille de route sur le climat pour les villes et gouvernements locaux, afin d'assurer la visibilité de ces initiatives;

Attendu que ces élus locaux et régionaux ont également reconnu que leurs collectivités ont besoin d'accéder plus facilement à la finance verte, de disposer d'une plus large autonomie budgétaire et d'une capacité réglementaire accrue afin d'amplifier leurs actions;

Attendu que ces élus locaux et régionaux ont appelé à la responsabilisation de chaque niveau de gouvernement afin que chacun contribue au maximum de ses capacités à lutter contre les changements climatiques;

Attendu que ces élus locaux et régionaux se sont engagés à coordonner leurs actions pour le climat, dans la perspective de la Conférence HABITAT III de 2016 et qu'ils se sont unis avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour répondre au défi du changement climatique et protéger la planète Terre;

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par le conseiller William Morales,

et résolu que la Ville de Drummondville endosse la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat du 4 décembre 2015, laquelle propose que les élus municipaux des cinq continents s'engagent collectivement à lutter contre le dérèglement climatique;

qu'une copie de cette résolution soit acheminée à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0436/4/16 Nomination de madame Christina Côté au poste de préventionniste au Service de sécurité incendie

Il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par la conseillère Annick Bellavance,

et résolu que la Ville de Drummondville procède à la nomination de madame Christina Côté au poste permanent de préventionniste au Service de sécurité incendie :

- Salaire : échelle salariale 0-1 an;
- Autres conditions : Conformes à la convention collective applicable;
- Le tout sujet à une période probatoire de 2080 heures de travail;
- Entrée en poste : À déterminer par le capitaine à la prévention du Service de sécurité incendie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Daniel Pelletier se retire pour la présentation du dossier suivant:

0437/4/16 Nomination de madame Marie-Ève Pelletier au poste de préposée à l'administration au Service des travaux publics

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par la conseillère Stéphanie Lacoste,

et résolu que la Ville de Drummondville procède à la nomination de madame Marie-Ève Pelletier au poste permanent de préposée à l'administration au Service des travaux publics :

- Salaire : Classe 370, échelon 5 ans et +;
- Autres conditions : Conformes à la convention collective applicable;
- Le tout sujet à une période probatoire de trois (3) mois consécutifs;
- Date d'entrée en fonction : à déterminer par le directeur du service.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Daniel Pelletier reprend son siège.

0438/4/16 Subvention au fonctionnement de 500\$ - Coopérative jeunesse de service (CJS) Escouade-Ados

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que la Ville de Drummondville renouvelle la subvention de 500 \$ à la Coopérative jeunesse de services (CJS) Escouade-Ados à titre de partenaire Dignitaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0439/4/16 Résolution autorisant la signature d'un contrat de location à intervenir avec Baseball Drummond pour l'utilisation de plateaux sportifs du 1er mai au 30 septembre 2016

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat de location à intervenir avec Baseball Drummond pour l'utilisation de terrains de balle pour la saison estivale du 1er mai au 30 septembre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0440/4/16 Résolution autorisant la Société d'horticulture de Drummondville à tenir à l'occasion de leur 40e anniversaire un pique-nique avec animation au parc Woodyatt, le dimanche 21 août 2016

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la Société d'horticulture de Drummondville à tenir un pique-nique avec animation, le dimanche 21 août 2016 de 11 h à 16 h au parc Woodyatt, près du Pavillon de la danse et à emprunter le matériel requis pour la tenue de l'événement, le tout selon la politique établie par la Ville pour les activités populaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0441/4/16 Résolution autorisant le Cégep de Drummondville à tenir une course récréative et de mise en forme, le mardi 3 mai 2016 et fermeture de rue

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par le conseiller Alain Martel,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise le Cégep de Drummondville à tenir une course récréative et de mise en forme, le mardi 3 mai 2016 de 12 h à 13 h 30 et autorise la fermeture de la rue Ringuet entre les rues Cockburn et Marchand pour la tenue de l'événement, le tout selon la politique établie par la Ville pour les activités populaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0442/4/16 Résolution autorisant le Club d'astronomie de Drummondville à tenir une soirée d'observation astronomique, le samedi 14 mai 2016 au parc Woodyatt

Il est proposé par la conseillère Catherine Lassonde,

appuyée par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise le Club d'astronomie de Drummondville à tenir une soirée d'observation astronomique au parc Woodyatt, le samedi 14 mai 2016 de 19 h à 23 h, le tout selon la politique établie par la Ville pour les activités populaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0443/4/16 Résolution autorisant l'école à l'Orée-des-Bois à tenir un cinéma extérieur pour une campagne de financement, le vendredi 27 mai 2016

Il est proposé par le conseiller Daniel Pelletier,

appuyé par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise l'école à l'Orée-des-Bois à tenir un cinéma extérieur pour une campagne de financement, le vendredi 27 mai 2016 de 16 h à 23 h. Ladite autorisation étant conditionnelle à la réception d'une lettre de la Commission scolaire Des Chênes donnant son appui à l'activité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0444/4/16 **Résolution autorisant la Sûreté du Québec en collaboration avec l'école St-Joseph à tenir une marche et une course populaires dans le cadre du Grand Défi Pierre-Lavoie, le samedi 14 mai 2016**

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par le conseiller Alain Martel,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la Sûreté du Québec en collaboration avec l'école St-Joseph à tenir une marche et une course populaires dans le cadre du Grand Défi Pierre-Lavoie, le samedi 14 mai 2016 de 10 h à 14 h, le tout selon la politique établie par la Ville pour les activités populaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0445/4/16 **Résolution autorisant le Centre communautaire St-Pierre à tenir la 44e édition du Festival de l'Épi, le jeudi 4 août 2016 (subvention de 1 000 \$)**

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise le Centre communautaire St-Pierre à tenir la 44e édition du Festival de l'Épi, le jeudi 4 août 2016 de 16 h à 23 h, ainsi que le prêt et la livraison d'équipements et la sollicitation d'un permis auprès de la Régie des alcools, courses et jeux du Québec pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées sur les lieux de cette activité, le tout selon la politique établie par la Ville pour les activités populaires. De plus, la Ville de Drummondville octroie une subvention de 1 000 \$ pour la tenue de cette activité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0446/4/16 **Autorisation au Club de soccer Les Dragons - Tenue de 3 tournois de soccer: Festival optimiste d'ouverture (21-22 mai 2016), Tournoi provincial (1-2 et 3 juillet 2016), Tournoi fin de saison (13-14 août 2016)**

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise le Club de soccer Les Dragons à tenir les trois tournois suivants: Festival optimiste d'ouverture les 21 et 22 mai 2016, le Tournoi provincial les 1er, 2 et 3 juillet 2016 et Tournoi de fin de saison les 13 et 14 août 2016 sur les différents terrains de la Ville et autorise le prêt et la livraison du matériel demandé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0447/4/16 **Résolution autorisant la signature d'un contrat de service à intervenir avec le Réseau aquatique Drummondville pour la surveillance des piscines extérieures et de la plage municipale pour la saison estivale 2016 et versement d'une subvention au fonctionnement de 332 859 \$ (plus taxes applicables)**

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par le conseiller Alain Martel,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer un contrat de service à intervenir avec le Réseau aquatique Drummondville pour la surveillance des piscines extérieures et de la plage municipale pour la saison estivale 2016 et versement d'une subvention au fonctionnement de 332 859 \$ (plus les taxes applicables).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0448/4/16 Résolution autorisant la signature d'un protocole de services à intervenir avec Baseball Drummond pour la saison estivale 2016 et versement d'une subvention au fonctionnement de 43 230 \$ (plus taxes applicables)

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la signature d'un protocole de services à intervenir avec Baseball Drummond pour l'animation, la gestion et l'entretien des terrains de balle et du stade Jacques-Desautels pour la saison estivale du 1er mai au 30 septembre 2016 et de verser une subvention au fonctionnement de 43 230 \$ (plus taxes applicables).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0449/4/16 Résolution autorisant la signature d'ententes à intervenir avec le Centre communautaire de loisirs Claude-Nault et les Loisirs Saint-Joseph pour le versement d'une subvention au fonctionnement respective de 8 914 \$ chacun

Il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par la conseillère Stéphanie Lacoste,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville des ententes à intervenir avec le Centre communautaire de loisirs Claude-Nault et les Loisirs Saint-Joseph pour l'animation des parcs de planches à roulettes du 14 mai au 16 octobre 2016 et le versement respectif à chacun d'une subvention de 8 914 \$ (exonérée des taxes).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0450/4/16 Signature d'une subvention spécifique de 100 000 \$ à intervenir avec le Centre communautaire Drummondville-Sud inc. pour les années 2016-2018 (maximum 100 000 \$ annuellement)

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une entente spécifique à intervenir avec le Centre communautaire Drummondville-Sud inc. au montant annuel maximal de 100 000 \$ pour les années 2016 à 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0451/4/16 Signature d'une entente de subvention au fonctionnement au montant de 80 000 \$ pour l'édition 2016 du Festival de la poutine de Drummondville (abroge et remplace la résolution no 89/2/16)

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une entente de subvention au fonctionnement au montant de 80 000 \$ pour l'édition 2016 du Festival de la poutine de Drummondville (abrogeant et remplaçant la résolution no 89/2/16 adoptée le 1er février 2016).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0452/4/16 Signature d'une entente pour subvention au fonctionnement au montant de 40 000 \$ à intervenir avec l'Ensemble folklorique Mackinaw inc.

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir avec l'Ensemble folklorique Mackinaw inc.

Le protocole d'entente est valable pour l'année 2016 et comprend le versement d'une subvention au fonctionnement de 40 000 \$ non assujettie aux taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0453/4/16 Résolution autorisant la présentation d'une demande de financement dans le cadre du nouveau programme FCCQ, volet Fonds des petites collectivités (FPC) (Projet rue Celanese)

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par le conseiller John Husk,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la présentation d'une demande de financement dans le cadre du nouveau programme FCCQ, Volet Fonds des petites collectivités (FPC) (Projet rue Celanese).

De plus, la Ville de Drummondville s'engage à respecter les critères d'admissibilité indiqués dans le Guide sur le programme Nouveau Fonds Chantier canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités (FPC) et à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0454/4/16 Demande de retrait du projet de la rue Lindsay, phase II du programme de subvention PIQM, volet 1,5

Considérant que la Ville de Drummondville en était venue à une entente avec le MAMOT dans le cadre du programme PIQM, volet 1,5 et qu'un protocole avait été signé entre les parties pour la réalisation des travaux du projet de la rue Lindsay, phase II;

Considérant que la date d'échéance est le 13 mai 2016 et que la Ville de Drummondville ne pourra pas respecter les exigences de ce protocole;

Considérant qu'il est possible pour la Ville de Drummondville de se retirer du programme PIQM, volet 1,5 et que par la suite, la Ville de Drummondville pourra déposer une nouvelle demande dans le cadre de nouveau programme de subvention pour ces mêmes travaux de la rue Lindsay, phase II;

Il est proposé par la conseillère Catherine Lassonde,

appuyée par le conseiller John Husk,

et résolu que la Ville de Drummondville demande au ministère des Affaires municipales et de l'organisation du territoire d'abandonner le protocole no 525092 qui avait été signé dans le cadre du programme PIQM, volet 1,5.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0455/4/16 Signature d'une entente à intervenir avec Hydro-Québec pour la construction d'une ligne triphasée sur le chemin de l'Aéroport

Il est proposé par le conseiller Daniel Pelletier,

appuyé par la conseillère Stéphanie Lacoste,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de de la Ville de Drummondville une entente à intervenir avec Hydro-Québec pour la construction d'une ligne triphasée sur le chemin de l'Aéroport.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rapport trimestriel du Service d'urbanisme - Construction

Le conseiller Yves Grondin résume la situation de l'habitation pour les mois de janvier, février et mars 2016 et compare les résultats à ceux obtenus pour la même période en 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0456/4/16 Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet d'augmenter la superficie et la largeur maximales d'un garage privé isolé projeté au 8111 du boulevard Saint-Joseph

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 2016-03-16;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage visant à augmenter:

- de soixante mètres carrés (60 m²) à cent treize mètres carrés (113 m²) la superficie maximale du garage privé isolé projeté;
- de dix mètres (10 m) à douze virgule trois mètres (12,3 m) la largeur maximale du garage privé isolé projeté;

et ce, sur le lot 4 759 028 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit 8111 du boulevard Saint-Joseph.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0457/4/16 **Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet de réduire la distance minimale d'une ligne de terrain à une piscine creusée ainsi qu'à un garage privé isolé et refusant la demande de dérogation visant à permettre deux (2) garages privés sur un terrain de moins de trois mille mètres carrés (3 000 m²) au 735 de la rue des Grives**

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 2016-03-16;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que la Ville de Drummondville :

- autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage visant à réduire d'un virgule cinq mètre (1,5 m) à un virgule quarante et un mètre (1,41 m) la distance minimale entre la bordure extérieure du mur ou de la paroi de la piscine creusée et la ligne latérale gauche de terrain;
- **refuse** la demande de dérogation mineure au règlement de zonage visant à réduire de un mètre (1 m) à zéro virgule huit mètre (0,8 m) la distance minimale entre un garage privé isolé à la ligne arrière de terrain et permettre la présence de deux (2) garages privés sur un terrain de moins de trois mille mètres carrés (3 000 m²);

et ce, pour l'immeuble situé sur le lot 4 101 769 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit au 735 de la rue des Grives.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0458/4/16 **Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet d'augmenter la distance maximale entre une enseigne principale et une enseigne secondaire rattachées au bâtiment principal situé au 1050 du boulevard René-Lévesque**

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 2016-03-16;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par le conseiller Alain Martel,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage ayant pour objet d'augmenter d'un virgule cinq mètre (1,5 m) à sept mètres (7 m) la distance maximale entre une enseigne principale et une enseigne secondaire rattachées au bâtiment, et ce, pour l'immeuble situé sur le lot 4 133 754 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit au 1050 du boulevard René-Lévesque.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0459/4/16 **Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet de réduire la marge avant minimale applicable au bâtiment principal projeté situé aux 20-24 de la rue des Châtaigniers**

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 2016-03-16;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage visant à diminuer de six mètres (6 m) à trois virgule quatre mètres (3,4 m) la marge avant minimale applicable au bâtiment principal projeté, à la condition que la longueur du mur où la distance est dérogoire n'excède pas douze virgule vingt-cinq mètres (12,25 m), et ce, sur le terrain formé du lot 3 426 170 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit aux 20-24 de la rue des Châtaigniers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0460/4/16 **Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet d'augmenter le pourcentage de la superficie maximal occupée par le logement intergénération par rapport à la superficie totale de plancher occupée par le logement principal au 2180 de la rue Hector**

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 2016-03-16;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par le conseiller Alain Martel,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage visant à augmenter de soixante pour cent (60 %) à soixante-sept pour cent (67 %) le pourcentage de la superficie occupée par le logement intergénération par rapport à la superficie totale de plancher occupée par le logement principal, et ce, pour l'immeuble situé sur le lot 4 103 359 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit au 2180 de la rue Hector.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0461/4/16 **Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet d'augmenter la marge avant maximale applicable au bâtiment principal projeté au 2555 de la rue Alfred-Nobel**

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 2016-03-16;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage ayant pour objet d'augmenter de douze mètres (12 m) à dix-huit mètres (18 m) la marge avant maximale applicable au bâtiment principal projeté, et ce, sur le terrain formé du lot 5 782 987 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit au 2555 de la rue Alfred-Nobel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0462/4/16 **Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 6 avril 2016**

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 avril 2016 est déposé aux archives de la Ville par le conseiller Yves Grondin.

0463/4/16 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale - P.I.I.A.

Attendu que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis aux règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

Recommandation CCU Numéro de résolution	Adresse	Objet de la demande
16.04.04	2575 rue de l'Étoffe	Nouveau bâtiment
16.04.05	269 rue Ringuet	Rénovation extérieure du bâtiment et démolition du garage privé rattaché, aménagement de terrain
16.04.06	850 boul. Saint-Joseph Ouest	Agrandissement, rénovation extérieure du bâtiment et aménagement de terrain
16.04.07	175-181A rue Manseau	Rénovation extérieure du bâtiment
16.04.08	565 boul. Saint-Joseph	Agrandissement, rénovation extérieure du bâtiment et aménagement de terrain
16.04.09	195 rue Lindsay	Modification à l'architecture du bâtiment
16.04.10	750, boul. René-Lévesque #2	Enseignes rattachées au bâtiment, modification à l'architecture (image d'ambiance)
16.04.11	4606 boul. Saint-Joseph	Enseignes rattachées au bâtiment
16.04.12	2835 boul. Lemire	Modification de l'enseigne marquise pétrolière et modification de l'enseigne détachée du bâtiment
16.04.13	1625 boul. Mercure	Modification de l'enseigne détachée du bâtiment
16.04.14	112 rue Heriot	Modification d'une enseigne sur poteau et installation d'une enseigne rattachée au bâtiment
16.04.15	720 boul. René-Lévesque	Enseignes rattachées au bâtiment
16.04.16	745 rue Saint-Pierre	Modification à l'architecture du bâtiment

Il est proposé par la conseillère Cathy Bernier,

appuyée par le conseiller Yves Grondin,

et résolu que le conseil municipal approuve les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif de l'urbanisme tenu le 6 avril 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0464/4/16 Avis de motion du règlement no 4726 modifiant le règlement no 3500 afin d'ajouter une catégorie supplémentaire pour autoriser la collecte des matières recyclables et organiques pour les écoles primaires et secondaires, publiques et privées, centres de formation aux adultes et centres de formation professionnelle et afin de prévoir qu'aucuns frais, ni aucune compensation ne seront imposés à certaines catégories d'immeubles

L'avis est donné par le conseiller John Husk qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement no 4726 ayant pour objet de modifier le règlement no 3500 afin d'ajouter une catégorie supplémentaire pour autoriser la collecte des matières recyclables et organiques pour les écoles primaires et secondaires, publiques et privées, centres de formation aux adultes et centres de formation professionnelle et afin de prévoir qu'aucuns frais, ni aucune compensation ne seront imposés à certaines catégories d'immeubles.

0465/4/16 Avis de motion du règlement no 4730 abrogeant le règlement no 3091 et ses amendements et ayant pour objet la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme accèslogis Québec

L'avis est donné par le conseiller Alain Martel qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement no 4730 ayant pour objet d'abroger le règlement no 3091 et ses amendements ainsi que la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme accèslogis Québec.

0466/4/16 Avis de motion du règlement no 4728 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal existant adjacent à une voie de circulation privée, soit au 3742 du chemin Hemming

L'avis est donné par le conseiller Pierre Levasseur qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement no 4728 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal existant adjacent à une voie de circulation privée, soit au 3742 du chemin Hemming.

0467/4/16 Avis de motion du règlement no 4729 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin d'autoriser l'exploitation d'une sablière au 9900 du boulevard Allard

L'avis est donné par le conseiller Daniel Pelletier qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement no 4729 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin d'autoriser l'exploitation d'une sablière au 9900 du boulevard Allard.

0468/4/16 Avis de motion du règlement no 4731 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin d'autoriser une clinique vétérinaire (sans enclos extérieurs) au 3630 de la rue Saint-Pierre

L'avis est donné par le conseiller Yves Grondin qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement no 4731 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin d'autoriser une clinique vétérinaire (sans enclos extérieurs) au 3630 de la rue Saint-Pierre.

0469/4/16 Adoption du projet de règlement no 4728 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal existant adjacent à une voie de circulation privée, soit au 3742 du chemin Hemming

Il est proposé par le conseiller Pierre Levasseur,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que le projet de règlement no 4728 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- de modifier les conditions relatives à l'émission des permis de construction, à l'intérieur de la zone rurale R-9226, de manière à permettre la construction de bâtiments principaux et accessoires adjacents à une voie de circulation privée existante, selon certaines conditions.

La zone rurale R-9226 comprend, de façon approximative, les propriétés situées entre le chemin Hemming et la rivière Saint-François, et ce, sur une distance d'environ 300 mètres à partir de la limite municipale avec le territoire de la municipalité de Saint-Lucien,

soit et est adopté;

ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0470/4/16 Adoption du projet de règlement no 4729 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin d'autoriser l'exploitation d'une sablière au 9900 du boulevard Allard

Il est proposé par le conseiller Daniel Pelletier,

appuyé par la conseillère Stéphanie Lacoste,

et résolu que le projet de règlement no 4729 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- de créer les zones agricoles A-5606 et A-5607 à même une partie de la zone agricole A-5602;
- d'autoriser à l'intérieur des zones agricoles A-5606 et A-5607 nouvellement créées, les usages actuellement permis à l'intérieur de la zone agricole A-5602;
- de permettre, par contingentement, à l'intérieur de la zone agricole A-5606 nouvellement créée l'exploitation d'une sablière faisant partie de la classe d'usages I-5 (industrie de l'extraction) selon certaines conditions d'implantation et d'aménagement de terrain nécessitant également de

soustraire l'application de certaines normes inconciliables.

La zone agricole A-5602 comprend, de façon approximative, les terrains situés de part et d'autre du boulevard Allard à l'intersection du chemin Longue-Pointe,

soit et est adopté;

ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0471/4/16 Adoption du projet de règlement no 4731 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin d'autoriser une clinique vétérinaire (sans enclos extérieurs) au 3630 de la rue Saint-Pierre

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que le projet de règlement no 4731 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- d'autoriser, dans la zone d'habitation H-5304-1, l'usage « 6598 - Service de vétérinaires et de garde d'animaux domestiques (sans enclos extérieurs) » faisant partie de la classe d'usages C-2 (commerce local) et de contingerter cet usage à un seul terrain dans la zone;

La zone d'habitation H-5304-1 est délimitée par la limite arrière des propriétés donnant de chaque côté de la rue Saint-Pierre, et ce, entre le rang Watkins et la limite municipale avec la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham,

soit et est adopté;

ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0472/4/16 Adoption du second projet de règlement no 4707-1 amendant le règlement de zonage no 4300 afin d'apporter des ajustements au plan de zonage, aux grilles des usages et des normes et au texte

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le second projet de règlement no 4707-1 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- d'apporter des ajustements à certaines dispositions intégrées au règlement de zonage en lien avec le plan de zonage, les grilles des usages et normes et le texte,

soit et est adopté;

ET QUE ce second projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

0473/4/16 Adoption du second projet de règlement no 4724-1 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but de créer deux nouvelles zones d'habitation afin d'y autoriser des habitations unifamiliales isolées et jumelées dans le développement domiciliaire du Boisé Laurentien.

Il est proposé par la conseillère Cathy Bernier,

appuyée par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le second projet de règlement no 4724-1 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- de créer la zone d'habitation H-132-2 à même une partie de la zone H-132 et d'y autoriser les habitations unifamiliales isolées et d'y prévoir les différentes normes afférentes;
- de créer la zone d'habitation H-132-3 à même une partie de la zone H-132 afin d'y autoriser les habitations unifamiliales de structure jumelée et d'y prévoir les différentes normes afférentes.

La zone d'habitation H-132 est située dans le prolongement des rues Boisclair et Brousseau, et ce, sur une distance approximative entre 185 et 625 mètres au nord-est du boulevard Patrick,

soit et est adopté;

ET QUE ce second projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-191.1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0474/4/16 Adoption du second projet de règlement no 4727-1 amendant le règlement de zonage no 4300 afin d'augmenter la superficie maximale de l'aire de dégustation intérieure d'une microbrasserie au 2400 de la rue Canadien

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par la conseillère Annick Bellavance,

et résolu que le second projet de règlement no 4727-1 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- d'augmenter de 40 mètres carrés à 60 mètres carrés la superficie maximale totale d'une aire de dégustation intérieure à titre d'usage accessoire à l'usage de type « industrie de la bière » faisant partie de la classe d'usage I-3 (industrie semi-lourde) et actuellement autorisé par contingentement à l'intérieur de la zone industrielle I-393, selon certaines conditions.

La zone industrielle I-393 comprend, de façon approximative, les propriétés situées entre l'autoroute Jean-Lesage (20) et la rue Canadien, et ce, à partir du boulevard Lemire jusqu'à l'axe de l'autoroute Joseph-Armand-Bombardier (55),

soit et est adopté;

ET QUE ce second projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-191.1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0475/4/16 Adoption du règlement no 4693 amendant le règlement no 4680 déléguant à certains employés municipaux le pouvoir de dépenser et de passer des contrats en conséquence

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 1622/12/15 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par le conseiller Yves Grondin,

et résolu que le règlement no 4693 amendant le règlement no 4680 déléguant à certains employés municipaux le pouvoir de dépenser et de passer des contrats en conséquence,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0476/4/16 Adoption du règlement no 4720 modifiant le règlement no 3500 de façon à intégrer des dispositions réglementaires sur l'utilisation des pesticides et des matières fertilisantes

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 206/2/16 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le règlement no 4720 modifiant le règlement no 3500 de façon à intégrer des dispositions réglementaires sur l'utilisation des pesticides et des matières fertilisantes,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0477/4/16 Adoption du règlement no 4723-1 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les maisons intergénérationnelles à l'intérieur de la zone d'habitation H-5212, et ce, notamment, au 1910 du chemin du Golf Ouest

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 317/3/16 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du

conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

il est proposé par la conseillère Cathy Bernier,

appuyée par le conseiller Alain Martel,

et résolu que le règlement no 4723-1 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- d'autoriser, pour une habitation unifamiliale isolée située dans la zone d'habitation H-5212, l'ajout d'un logement supplémentaire destiné à être occupé par des personnes ayant un lien de parenté avec le propriétaire occupant, dans le but d'en faire une résidence intergénération.

La zone d'habitation H-5212 est délimitée approximativement par la rivière Saint-François, une distance d'environ mille cinq cents mètres (1500 m) au sud-est de la rue Duperron sur une largeur d'environ cinq cent quinze mètres (515 m) et le chemin du Golf Ouest,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0478/4/16 Adoption du règlement no 4725 modifiant le règlement no 3500 afin d'ajouter une section IV.I - traitement des eaux usées au chapitre 1 - du réseau d'aqueduc et d'égout titre VII - de l'environnement; d'ajouter une section I.I.I. "traitement des eaux usées" pour fixer le tarif pour le traitement des eaux usées du chapitre 4 - de l'environnement du titre XIII - du tarif

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 407/4/16 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le règlement no 4725 modifiant le règlement no 3500 afin d'ajouter une section IV.I - traitement des eaux usées au chapitre 1 - du réseau d'aqueduc et d'égout titre VII - de l'environnement; d'ajouter une section I.I.I. "traitement des eaux usées" pour fixer le tarif pour le traitement des eaux usées du chapitre 4 - de l'environnement du titre XIII - du tarif,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Information des membres du conseil

– **Activité de distribution de sacs de compost (M. John Husk)**

Le conseiller John Husk invite la population à se procurer gratuitement des sacs

de compost au Service des travaux public dans l'édifice du 1005 rue St-Thomas, le samedi 23 avril, et ce, à l'occasion du Jour de la terre.

- **Marche dans le Boisé Marconi (M. Roberto Léveillé)**

Le conseiller Roberto Léveillé invite la population à venir marcher le 2 ou 4 km dans le Boisé de la Marconi, samedi le 23 avril dans le cadre du Défi 5/30 : développement de saines habitudes de vie.

- **Jour de la Terre – gratuité du transport en commun (Mme Isabelle Marquis)**

La conseillère Isabelle Marquis informe la population qu'à l'occasion du Jour de la terre, le service de transport en commun sera offert gratuitement.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Prochaine assemblée du conseil: 2 mai 2016

Monsieur le maire informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du conseil aura lieu le 2 mai 2016.

0479/4/16 Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;
il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,
appuyé par la conseillère Cathy Bernier,
et résolu que l'assemblée soit levée à 19 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Alexandre Cusson, maire

Me Mélanie Ouellet, greffière

